

Extrait du Collège Les Courlis Nevers

<http://col58-lescourlis.ac-dijon.fr/spip.php?article662>

Facturation demi-pension

- Informations administratives - Intendance -

Date de mise en ligne : lundi 6 juin 2016

Description :

Suppression des remises de principe à compter de la rentrée 2016/2017.

Copyright © Collège Les Courlis Nevers - Tous droits réservés

Les remises de principe sont abrogées à compter du 01 Septembre 2016 suite à la parution au JORF du 19 mars 2016 du décret n°2016-328 du 16 mars 2016 relatif aux bourses nationales de collège et aux bourses nationales d'études du second degré de lycée.

Pour les élèves demi-pensionnaires, une remise sur la facture de la demi-pension était accordée à partir de trois enfants pensionnaires ou demi-pensionnaires scolarisés dans le second degré (6ème - terminale).

À compter de la prochaine rentrée 2016/2017, par décision ministérielle, cette remise n'existera plus.